

Gouvernance des ESH

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

La gouvernance des entreprises sociales pour l'habitat (ESH) repose sur un équilibre délicat entre exigences juridiques, responsabilités institutionnelles et efficacité opérationnelle.

Comprendre le rôle et le fonctionnement des conseils d'administration et des assemblées générales est essentiel pour assurer une gestion conforme, transparente et performante.

"Comment garantir la sécurité juridique des décisions des organes de gouvernance ?"

"Quelles sont les bonnes pratiques pour organiser et suivre les conseils d'administration et assemblées générales ?"

"Comment renforcer son rôle d'acteur clé au sein d'une ESH ?"

Cette formation vous permettra de maîtriser les règles de gouvernance propres aux ESH, d'assurer une gestion rigoureuse du secrétariat juridique et de contribuer activement à une gouvernance plus responsable et efficace.

Profils des apprenants

- Directeurs généraux
- Directeurs financiers
- Secrétaires généraux
- Juristes
- Assistants en charge de l'organisation des ESH

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Connaître la gestion du secrétariat juridique des conseils d'administration et des assemblées générales de sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré.

Contenu de la formation

- I. Les droits à faire des ESH
 - A. La conformité de l'activité exercée à l'objet social
 - B. Le champ de compétence territoriale

- C. Les nouveautés issues de la loi ELAN
- D. Le contrôle de l'ANCOLS
- II. Le rôle des organes sociaux
 - A. Actionnaires
 - B. Assemblée Générale
 - C. Conseil d'administration / de surveillance
 - E. Directoire
 - F. Entrée au conseil d'administration / de surveillance d'un nouvel administratif
 - G. Compétence du conseil d'administration / de surveillance
 - H. Organisation et tenue du conseil d'administration / de surveillance
- III. La prévention des conflits d'intérêts : prise illégale d'intérêt et conventions réglementées
 - A. La prise illégale d'intérêt
 - B. Les conventions réglementées
- IV. La préparation de l'assemblée générale
 - A. La préparation de l'assemblée générale
 - B. La tenue de l'assemblée générale

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenante : Anne-Christine FARCAT, Avocate associée - acfarcats@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

